

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-203-25**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 6 juillet 2021, le règlement numéro 2010-203-25 intitulé « Règlement numéro 2010-203-25 modifiant le règlement 2010-203 pour revoir les dispositions concernant la tarification des frais supplémentaires pour les non-résidents lors de l'inscription aux activités de la programmation des loisirs ».

Ce règlement modifie l'annexe « D » du règlement 2010-203 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton » afin de revoir les dispositions concernant les frais supplémentaires pour les non-résidents lors de l'inscription aux activités de la programmation des loisirs autres que le camp de jour.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 13^e jour du mois de juillet de l'an 2021.



Cynthia Bossé,
Directrice générale